



Union de Quartier Notre-Dame
10, rue Chenoise 38000 GRENOBLE

✧ Site internet : notredame-grenoble.org ✧ Courriel : uqnd@free.fr
✧ Permanence : **samedis (11h à 12h30)** ✧ Téléphone (répondeur) : **04 57 93 79 59**

Grenoble, le 5 juin 2017

Monsieur le Maire,

Nous vous remercions de votre participation à la réunion publique organisée par notre Union de Quartier le 15 mai, ainsi que celle de nombreux élus et responsables de service.

Nous pensons avoir pu établir des échanges constructifs sur les sujets qui tiennent à cœur des habitants de notre quartier.

Il est toutefois un sujet récurrent depuis des années que nous pourrions résumer sous le terme de « pouvoirs du maire ». Bien sûr, cela concerne les questions de vie courante, mais aussi, comme vous le savez, les fortes inquiétudes qui se développent sur l'avenir de ce quartier dont bon nombre d'habitants nous disent leur souhait de le quitter, à cause de la généralisation des commerces de bars et de l'activité nocturne induite.

Nous ne saurions nous y résoudre.

En témoignent notamment la constitution de 2 collectifs d'habitants (« quartier des antiquaires » et « sainte-Claire-Duclot-Clercs-Herbes-Claveyson ») ainsi que d'autres actions menées par des groupes d'habitants.

Vous nous dites que vous ne pouvez pas agir sur l'implantation de nouveaux établissements, et marginalement seulement sur la répression de leurs nuisances. Ce n'est pas notre avis.

Les pouvoirs dont vous disposez tant en matière d'urbanisme que de police, vous permettent d'agir.

L'ouverture d'un débit de boissons a trait à la fois la tranquillité publique (tapage nocturne), au bon ordre (rassemblement de personnes), à la salubrité (hygiène des locaux), à la santé (alcoolisation) et à la sécurité (établissement recevant du public).

Nous sommes particulièrement inquiets concernant la création d'une brasserie rue Pierre Duclot avec un lieu de consommation de boissons alcoolisées de 119 personnes déclarées et sans doute beaucoup plus. Un collectif, que nous soutenons, a relevé des non-respects de réglementation assez nombreux dans ce dossier. Pourquoi faut-il que ce soient les habitants qui relèvent ces anomalies ? Ce devrait être le rôle des fonctionnaires de la mairie. Vous avez là des moyens d'action puissants que vous n'utilisez pas.

Par ailleurs, il nous a été affirmé que la pénalisation des exploitants de bars contrevenants n'avait pas d'effet. Nous n'en sommes pas convaincus.

Nous croyons savoir que vous souhaitez conserver à notre quartier son caractère familial. Alors pourquoi ne mettez-vous pas plus de moyens pour y parvenir ?

A ce propos, la mise à jour de l'arrêté municipal sur le bruit est un outil indispensable. En séance, Madame Jactat nous a dit que les habitants seraient partie prenante pour sa rédaction. Nous ne voyons aucune démarche dans ce sens. Pourriez-vous intervenir auprès d'elle pour qu'elle nous implique. Ne sommes-nous pas les premiers concernés ?

En annexe nous récapitulons une liste des points sur lesquels nous attendons des améliorations et vous prions de nous faire part des actions que vous mènerez pour y parvenir.

Convaincus que vous serez sensibles à nos demandes, nous vous remercions par avance des évolutions que vous saurez introduire, et vous redisons notre volonté de faire fonctionner au mieux le vivre-ensemble dans notre quartier dans le respect non seulement de ses usagers, mais de ses habitants qui vous ont mandaté pour exercer les compétences prévues par la loi.

Veillez agréer, Monsieur le maire, l'expression de notre confiance dans votre volonté d'écoute et d'action pour permettre à chacun de vivre normalement.

Gérard Hudault
Président

Quartier Notre-Dame

Points sur lesquels des améliorations sont attendues et une application effective

1. Que vos services exercent une plus grande vigilance sur les autorisations d'urbanisme (PC, AT, DP) et d'exploitation. L'union de quartier doit être informée des demandes d'autorisation de travaux suffisamment à temps pour que des tiers puissent au besoin, s'y opposer.
2. Que les terrasses n'empiètent pas sur les places de stationnement.
3. Que les nouvelles autorisations de terrasses restent limitées aux établissements proposant effectivement une restauration (présence et utilisation d'une cuisine).
4. Que ces autorisations demeurent temporaires et donc réversibles, notamment si l'activité de cuisine vient à cesser.
5. Que les terrasses soient débarrassées au plus tard à 23h, et que leur rangement soit effectué avant cette heure, dans le respect du voisinage (sans bruit).
6. Que la réglementation relative au bruit soit respectée, et pour s'en assurer que des mesures du niveau et des pointes de bruit soient effectuées ou continuent de l'être dans les secteurs les plus concernés (Tilleuls, Bayard, Gaché, Chenoise, Brocherie, Herbes, Claveyson, Barnave) ou susceptibles de l'être (Duclot).
7. Que les Unions de Quartier soient associées à l'élaboration du nouvel arrêté contre le bruit.
8. Que l'arrêté sur la consommation de boissons alcoolisées soit réactivé, rendu public et appliqué (contrôles par la police municipale, les services sanitaires et de sécurité publique, infractions relevées et sanctionnées, y compris en matière d'ébriété sur la voie publique).
9. Que la charte de la vie nocturne soit mise à jour, et imposée à toute nouvelle demande d'activité commerciale nocturne ou changement d'exploitant.
10. Que des interventions auprès du Préfet, du président de Grenoble Alpes Métropole, que des actions juridiques auprès du procureur de la République soient engagées, soit en accompagnement de demandes d'habitants, soit à l'initiative de la municipalité, pour le respect de la loi et de la réglementation et faire cesser les troubles.